

# Pour un débat public et contradictoire sur les enjeux des choix scientifiques et technologiques en France

Un appel de chercheurs (9 septembre 1997)

## En France, malaise et méfiance sont croissants à l'égard de la technologie

Les inquiétudes suscitées par la crise de la vache folle, les organismes génétiquement modifiés pour l'agriculture, les hormones de croissance, la crise du sang contaminé ou l'amiante, la prise de conscience de la contamination de l'eau potable traduisent un malaise de la société face aux choix scientifiques et technologiques et à leurs effets.

Ce malaise diffus ou explicite est nourri par le manque de transparence en matière d'information et les incertitudes sur les risques réels et potentiels. Il est aussi la conséquence de l'absence d'espaces de débat public et contradictoire sur la nature des choix opérés et sur leurs conséquences, notamment à long terme. Faut-il de débat ouvert et contradictoire permettant tout à la fois l'expression de cette inquiétude face aux risques et l'information sur les choix technologiques, le système décisionnel est paralysé.

Le cas des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture témoigne ainsi des contradictions de la position de la France. Celle-ci se caractérise, d'une part, par un volontarisme net en matière d'autorisation de dissémination expérimentale et de commercialisation de variétés de semences transgéniques au plan européen et, d'autre part, par l'interdiction par le pouvoir politique de la production en France de maïs transgénique, alors que l'importation et la vente restent autorisées. De telles contradictions contribuent ainsi à alimenter le scepticisme sur le mode de fonctionnement et la pertinence de l'évaluation des risques par la structure ad hoc, la Commission du génie biomoléculaire.

## Des réponses partielles et dispersées

L'industrie et d'une façon générale les responsables des grands choix scientifiques considèrent cette méfiance à l'égard de la technologie comme un problème d'*acceptabilité des technologies*, qu'il est possible de surmonter par des campagnes d'informations valorisant les effets économiques et sociaux bénéfiques de ces technologies.

Début 1997, l'organisation d'une « conférence de citoyens sur les biotechnologies » a été envisagée par le secrétariat d'État à la Recherche du précédent gouvernement. Toutefois, cette initiative souffrait du

« mal français » : sa logique était purement institutionnelle, son ouverture sur la diversité de l'expertise et des opinions du corps social trop faible et la délimitation du sujet restait à définir. L'abandon du projet doit laisser place à un véritable débat public et contradictoire sur les choix scientifiques et technologiques.

La création de la Commission nationale du débat public (loi du 2 février 1995 et décret du 10 mai 1996) partait du diagnostic suivant : « souci de nos concitoyens de comprendre et de s'informer, mais aussi de ne plus être des administrés qui subissent pour devenir des citoyens qui participent » (C. Lepage, le 24 avril 1997). Il s'agit donc de combler un déficit de compréhension et d'information, mais aussi d'exercice de la démocratie. Cette commission n'a pas légitimité à traiter des choix scientifiques et technologiques, sinon à constituer « un apport essentiel, puisqu'elle pourra organiser, pour de grandes opérations publiques d'aménagement, un débat public portant sur les objectifs et les caractéristiques du projet ». Les intentions qui ont été à la base de sa création pourraient être étendues aux choix scientifiques et technologiques.

La consultation organisée sur le canal Rhin-Rhône en 1996 et les débats contradictoires qu'elle a permis ont cristallisé la volonté citoyenne de peser sur les décisions publiques. La population a pu ainsi mettre en avant ses aspirations et besoins et nier toute légitimité supérieure aux choix technocratiques proposés en matière d'aménagement et de grands travaux.

Ces types de démarche méritent d'être reconsidérés et élargis.

## En Europe, les débats publics et contradictoires sur les choix scientifiques se multiplient

En Allemagne, au Royaume-Uni, au Danemark ou aux Pays-Bas, ces débats publics revêtent des formes assez différentes :

- conférences de consensus et de débat public (*consensus conferences*, en anglais) ;
- débats autour de propositions (*propositions debate* en anglais) ;
- ateliers de discussion de scénarios (*scenario workshops*).

Chacune de ces formes de débats publics a des objectifs et des modalités d'organisation spécifiques.

La conférence de consensus, initiée en Europe par le « Technology Board » du parlement danois, repose sur la confrontation entre un groupe représentatif de citoyens et des experts reconnus, autour de questions

élaborées par le groupe de citoyens, sur un thème se prêtant à la contradiction et à la controverse. Elle se déroule sur deux ou trois jours et est ouverte au public. Ses objectifs sont doubles : contribuer et éclairer la prise de décision politique et contribuer au débat public. Le résultat est la mise à plat publique des points de convergence et de divergence sur le thème proposé. Ces conclusions sont destinées aux membres des parlements, à la communauté scientifique, aux groupes d'intérêt et au public.

Le débat autour de propositions développé par l'Institut Rathenau des Pays-Bas (anciennement Nota, structure d'évaluation scientifique du parlement néerlandais) repose sur la réaction d'un groupe de citoyens à des propositions élaborées par les initiateurs de l'exercice à partir d'une réflexion menée avec des citoyens qui ont été préparés aux aspects techniques du thème traité. Le résultat est un vote pour ou contre les propositions. Les organisateurs consultent ensuite des groupes d'intérêt et de pression à qui sont adressées les mêmes propositions et informations. Un débat public est enfin organisé entre le groupe de citoyens, les groupes d'intérêt et des parlementaires.

L'atelier de discussion de scénarios implique des réunions et un dialogue entre acteurs concernés au niveau local, sur deux jours. L'atelier repose sur la présentation et la réaction suscitée autour de scénarios de futurs possibles, technologiques ou sociaux. Les participants s'appuient sur leurs propres expériences et intérêt, pour ensuite développer leur vision du futur et leurs perspectives d'action. Les participants doivent avoir des connaissances et de l'expérience sur le sujet et avoir envie de changer la situation existante.

## Des principes communs à ces exercices sont aisément identifiables

- Le débat est organisé autour de questions à problèmes ;
- la mise en exergue de formes de démocratie participative, qui ne se substituent pas à l'exercice de la démocratie représentative et parlementaire, mais réaffirment l'importance de la citoyenneté et du lien social ;
- l'information et le débat ouvert et contradictoire sur les choix scientifiques et leurs implications sociales, économiques, culturelles, éthiques, à partir d'un face à face entre citoyens et experts ;
- la volonté de faire « remonter » des points de vue autres que ceux de groupes de pression.

## Des propositions pour que, en France, un forum ou espace de débat public se structure au plus vite

Le corps social, les organisations de défense des consommateurs et de l'environnement, l'expertise

## Exemples de thèmes traités au travers de forums de débat public en Europe\*

### Lors de conférences de consensus

- le génie génétique en agriculture et dans l'industrie (Danemark, 1987)
- l'irradiation des aliments (Danemark, 1989),
- le mapping du génome humain (Danemark, 1989),
- la pollution de l'air (Danemark, 1990),
- les technologies de l'éducation (Danemark, 1991),
- les animaux transgéniques (Danemark, 1992, Pays-Bas, 1993),
- l'avenir du transport privé (Danemark, 1993),
- le traitement de la stérilité (Danemark, 1993),
- les biotechnologies végétales (Royaume-Uni, 1994),
- les cartes d'identité électroniques (Danemark, 1994),
- les technologies de l'information dans les transports (Danemark, 1994)
- la production intégrée en agriculture (Danemark, 1994),
- les seuils et l'évaluation des risques des produits chimiques dans les aliments et l'environnement (Danemark, 1995),
- la thérapie génique (Danemark, 1995),
- la recherche génétique prédictive (Pays Bas, 1995).

### Lors de débats autour de propositions

- les coûts réels des déplacements de passagers (Pays-Bas, 1994),
  - l'information des consommateurs sur les aliments dérivés des biotechnologies (Pays-Bas, 1995),
  - le développement des nouveaux aliments protéinés à l'horizon 2040 (Pays-Bas, 1995-1996).
- Lors d'ateliers de discussion de scénarios*
- les entraves à l'écologie urbaine (Danemark, 1992),
  - mode de vie urbain durable pour les prochaines décennies (Danemark, 1994).

\*Biofutur, 170, 1997, p.32.

scientifique institutionnelle et indépendante, les organisations professionnelles, patronales et syndicales sont des acteurs potentiels de ce forum.

Ce forum, ou cet espace de débat public, doit être à vocation multiple :

- contribuer à renforcer le lien social et la capacité de débat au sein de notre société,
- être une étape de débat préalable aux décisions politiques et réglementaires qui touchent aux choix scientifiques et technologiques,
- renvoyer des avis et des recommandations aux institutions parlementaires et, de façon plus générale, aux décideurs de ces choix,
- permettre que les acteurs de notre société fassent connaître, échangent leurs analyses et opinions sur les enjeux des choix scientifiques et technologiques,
- faire en sorte que les médias puissent offrir une information plurielle sur les choix scientifiques et technologiques.

Il nous semble que de tels principes devraient pouvoir servir de base à un réel débat sur les enjeux des choix scientifiques et technologiques en France. La consultation des populations sur le projet de canal Rhin-Rhône en 1996 comme le débat sur l'énergie dit débat Souviron mené en 1994 ont par ailleurs permis de mesurer les conditions de mise en place de ces débats d'un genre nouveau en France.

## Des questions à soumettre en priorité au débat public

Certains thèmes à fort contenu scientifique et technologique, qui sont l'objet de débats intenses et de controverses dans notre société, doivent figurer en priorité à l'ordre du jour de ces forums :

- les organismes génétiquement modifiés en agriculture,
- l'étiquetage des aliments dérivés des biotechnologies,
- la thérapie génique,
- les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides et engrais en agriculture,
- les risques pour la santé et l'environnement liés au devenir des déchets nucléaires.

Les formes et les modalités d'organisation du débat public restent à définir en concertation avec les acteurs et décideurs concernés. Il est toutefois possible d'envisager la tenue de conférences de débat public proches dans leur mode de fonctionnement et leurs objectifs des conférences de consensus.

La structure organisatrice de ces conférences de débat public doit être dotée d'une légitimité forte fondée sur l'indépendance et la neutralité par rapport aux débats et conclusions et de crédibilité en termes de capacité d'organisation et de mobilisation de l'expertise et du panel de citoyens.

Au moins une structure déjà existante devrait pouvoir jouer un rôle déterminant pour contribuer à ce processus : il s'agit de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques de l'Assemblée nationale. Dans un délai proche il s'agira de réfléchir aux possibilités offertes par l'association d'autres instances, parmi lesquelles la Commission nationale du débat public, à cette démarche d'évaluation publique et contradictoire des enjeux des choix scientifiques et technologiques.

Si vous êtes intéressé par cette initiative, vous pouvez diffuser cet appel et manifester votre appui en vous adressant à l'un des cosignataires :

ANNIE AMIRDA : 8, rue du Fossé-Séguier,  
95450 Commeny  
GÉRALD ASSOULINE : Château Jail, 38570 Theys  
PATRICK LEGRAND : 26, rue de Belleville,  
75020 Paris  
JACQUES THEYS : 5, rue Broussais, 75014 Paris

Nous prendrons ensuite contact avec vous pour envisager ensemble les prochaines étapes de la démarche.

## Un appel citoyen

Nous pensons qu'il est urgent aujourd'hui de mettre en place les moyens d'un véritable débat démocratique sur les enjeux des choix scientifiques et technologiques en France. Nous proposons donc que soient mis à l'étude dans des délais courts les thèmes à soumettre au débat public, les formes de déroulement de ce débat et le type d'organisation pouvant porter cette initiative, puis que soient engagées les premières expériences.

Nous faisons appel à l'intérêt que vous avez toujours manifesté pour cette question en vue de nous aider à mettre en place et pérenniser cette pratique fondamentale pour notre démocratie. ■

ANNIE AMIRDA, présidente des Amis de la Terre, Paris

GÉRALD ASSOULINE, membre d'Ades (Association pour la démocratie, l'écologie et la solidarité), Grenoble

PATRICK LEGRAND, membre du Conseil économique et social et de la Commission nationale du débat public, Paris

JACQUES THEYS, membre de l'association Germes (Groupe d'exploration et de recherches multidisciplinaires sur l'environnement et la société), Paris